

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 décembre 2024 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire M. David McKay
- la conseillère Mme Mélissa Morin
- la conseillère Mme Kim Jones
- le conseiller M. Paul Gauthier
- le conseiller M. Danny Raymond
- la conseillère Mme Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Glode est aussi présente. La conseillère Mme Nathalie Lanthier est absente.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, M. David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 9 décembre 2024 à 19 h 30.

2024-12-01

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le point suivant soit retiré et que ce retrait soit consenti à l'unanimité des membres du conseil présents :

4.3. Demande de parrainage du *Festival Irlandais annuel de St-Patrick's* à Hudson

QUE le point suivant soit ajouté et que cet ajout soit consenti à l'unanimité des membres du conseil présents :

10.1. Autorisation pour l'acquisition de système de lames mobiles de marque « Lames Nordik »

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode soit dispensée d'en faire la lecture ;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que modifié :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024
  - 3.2. Dépôt de la liste de défaut de paiement de taxes
  - 3.3. Déclaration du registre public des déclarations des dons et autres avantages
  - 3.4. Date de la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2025 et du programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027
  - 3.5. Constitution du Comité de démolition
  - 3.6. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
  - 4.1. Demande de *Protection de l'Esker de Saint-Télesphore/Rivière-Beaudette* relatif à l'adhésion à l'*Union des municipalités du Québec (UMQ)* en matière d'assurance
  - 4.2. Demande d'aide financière de *Protection de l'Esker de Saint-Télesphore/Rivière-Beaudette*
  - ~~4.3. Demande de parrainage du *Festival Irlandais annuel de St-Patrick's* à Hudson~~
5. Ressources humaines

- 5.1. Autorisation pour la demande de subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada (EEC) pour l'été 2025
6. Finances et trésorerie
  - 6.1. Approbation de la liste des comptes du mois novembre 2024
  - 6.2. Autorisation pour une carte de crédit pour le responsable des travaux publics
  - 6.3. Autorisation de paiement à *Ferme Jason Mackey* pour l'entreposage des camions servant au déneigement durant le mois de novembre 2024
  - 6.4. Autorisation de paiement à *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur
  - 6.5. Autorisation de paiement à *Leblanc Illuminations Canada* pour l'acquisition de décorations lumineuses pour Noël
  - 6.6. Autorisation de paiement à *Bourgon Excavation 9217-4945 Québec inc.* pour le réaménagement du 1920, rue Curé-Beauchamp
  - 6.7. Autorisation de paiement à *IPL North America inc.* pour l'acquisition de bacs pour le compostage de 240L offerts par l'*Union des Municipalités du Québec (UMQ)*
  - 6.8. Autorisation de paiement à *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux de resurfaçage du chemin Petit-Saint-Patrice
  - 6.9. Autorisation de paiement à *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux de resurfaçage de la Montée Cross
  - 6.10. Autorisation de paiement à *La Ribouldingue* pour l'acquisition des cadeaux de Noël 2024
  - 6.11. Autorisation de paiement à *Cancoppas* pour la fourniture de deux systèmes de communication de données pour les stations d'épuration de Dalhousie et de Saint-Télesphore
  - 6.12. Autorisation de paiement à *Marquage Sud-Ouest* pour les travaux de marquage de la chaussée du Petit-Saint-Patrice et de la Montée Cross
7. Administration
8. Incendie et sécurité publique
  - 8.1. Autorisation pour la signature d'une nouvelle entente de service pour le logiciel Première Ligne
9. Travaux publics et voirie
  - 9.1. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
10. Transport et déneigement
  - 10.1. Autorisation pour l'acquisition de système de lames mobiles de marque « Lames Nordik »
11. Hygiène du milieu et environnement
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13. Loisirs, culture et vie communautaire
  - 13.1. Remerciements pour les bénévoles impliqués pour le dépouillement de l'arbre de Noël 2025
  - 13.2. Remerciements à *Malcolm 2.0* pour son don à la Municipalité de Saint-Télesphore lors du Festival sportif familial 2024
  - 13.3. Inauguration d'ouverture du chalet au parc Léon-Prieur
  - 13.4. Demande de subvention à *Desjardins* pour le Festival sportif familial 2025
14. **Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

2024-12-02

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2024

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2024.

## DÉPÔT DE LA LISTE DE DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Conformément aux articles 1022 à 1025 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière trésorière, soumet la liste de défaut de paiement de taxes. La directrice générale et greffière trésorière informe l'assemblée qu'il n'y a aucun défaut de paiement en date des présentes.

## DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES DONNS ET AUTRES AVANTAGES

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c.E-15.1.0.1), la directrice générale et greffière-trésorière doit déposer un extrait du registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalité et autres avantages de même nature conformément à l'article 2 du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*. La directrice générale et greffière-trésorière informe l'assemblée qu'il n'y a aucune déclaration à ce registre en date des présentes.

2024-12-03

**DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE L'ADOPTION DU BUDGET 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,  
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2025 et du programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027 soit fixée à mercredi le 18 décembre 2024 à 19 h 00, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

2024-12-04

**CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement numéro 342-23 concernant la démolition d'immeubles* lors de la séance ordinaire du 14 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le chapitre 2 dudit règlement indique que « Le comité (de démolition) est formé de trois membres du conseil et d'un substitut désigné pour un an par le Conseil. »

CONSIDÉRANT QUE la constitution d'un comité de démolition est nécessaire pour encadrer les demandes de démolition de bâtiments en raison des nouvelles obligations légales au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a pour fonction d'autoriser les demandes de démolition pour tout immeuble situé sur le territoire de la Municipalité et visé par le *Règlement numéro 342-23* ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité sert à évaluer les demandes en fonction de critères précis et à s'assurer que les démolitions ne portent pas préjudice au patrimoine architectural, à l'environnement urbain ou au cadre de vie de la communauté ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le comité soit constitué par la conseillère Mélissa Morin, le maire David McKay, le conseiller Paul Gauthier et le conseiller Danny Raymond agissant à titre de substitut désigné pour un an.

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Date	Expéditeur	Sujet
2024-12-09	Pierrette Montpetit, présidente Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil	Lancement du sixième bulletin « Rivière-à-Delisle » pour souligner le 20 <sup>e</sup> anniversaire de la Société d'histoire et de généalogie Nouvelle- Longueuil

2024-12-05

**DEMANDE DE PROTECTION DE L'ESKER DE SAINT-TÉLESPHORE/RIVIÈRE-BEAUDETTE RELATIF À L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) EN MATIÈRE D'ASSURANCE**

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s),

qui offrira(ont) la proposition d'assurance à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise la municipalité de Saint-Télesphore à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé ou procédera sous peu à un appel d'offre public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité ;

QUE le conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui fut lancé, les OBNL suivants :

- *Protection de l'esker de Saint-Télesphore / Rivière-Beaudette*  
1345, rue Principale, Rivière-Beaudette (Québec) J0P 1R0 ;
- *Le Club de l'âge d'or St-Télesphore inc.*  
1425, route 340, Saint-Télesphore (Québec) J0P 1Y0 ;
- *Association des loisirs et de la culture Saint-Télesphore*  
1425, route 340, Saint-Télesphore (Québec) J0P 1Y0 ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'UMQ à l'attention de Mme Isabelle Laniel.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE PROTECTION DE L'ESKER DE SAINT-TÉLESPHORE/RIVIERE-BEAUDETTE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2024-12-06

**AUTORISATION POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA (EEC) POUR L'ÉTÉ 2025**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada (EEC) afin de combler le poste de journalier à la voirie pour l'été 2025.

2024-12-07

**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière :

Salaires versés du 1 <sup>er</sup> au 30 novembre 2024	28 469,47 \$
Prélèvements bancaires du 1 <sup>er</sup> au 30 novembre 2024	27 433,76 \$
Dépenses particulières payées du 1 <sup>er</sup> au 30 novembre 2024	277 824,90 \$
Comptes à payer au 30 novembre 2024	38 280,84 \$
<b>TOTAL</b>	<b>372 008,97 \$</b>

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de novembre 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière des comptes de novembre 2024 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2024 soit entérinée ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 30 novembre 2024.

2024-12-08

**AUTORISATION POUR UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-12-12 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021, autorisant la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Cartes Visa Desjardins ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode à désigner à la Fédération des caisses Desjardins des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Municipalité autorisés à obtenir une Carte ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer une demande pour une carte de crédit pour le responsable des travaux publics, Jason Mackey, avec une limite de crédit de 5 000 \$.

2024-12-09

**AUTORISATION DE PAIEMENT À FERME JASON MACKEY POUR L'ENTREPOSAGE DES CAMIONS SERVANT AU DÉNEIGEMENT DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-10-28 adoptée lors de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024, autorisant l'entreposage des camions servant au déneigement des infrastructures routières au montant de 1 000 \$ par mois plus taxes applicables ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise le paiement au montant de 344,93 \$ taxes incluses à *Ferme Jason Mackey* pour l'entreposage des camions servant au déneigement durant le mois de novembre 2024.

2024-12-10

**AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTIONS SYLVAIN LIBOIRON INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHALET AU PARC LÉON-PRIEUR**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-06-23 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023, mandatant *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur pour un enveloppe de 80 000 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise le paiement à *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur au montant de 3 583,20 \$ taxes incluses.

2024-12-11

**AUTORISATION DE PAIEMENT À LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA POUR L'ACQUISITION DE DÉCORATIONS LUMINEUSES POUR NOËL**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-10-30 adoptée lors de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024, mandatant *Leblanc Illuminations Canada* pour l'acquisition de décorations lumineuses pour Noël au montant de 17 160 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les livrables ont été reçus et sont à la satisfaction de la Municipalité

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par la conseillère Kim Jones

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise le paiement à *Leblanc Illuminations Canada* pour l'acquisition de décorations lumineuses pour Noël au montant de 19 999,90 \$ taxes incluses.

2024-12-12

**AUTORISATION DE PAIEMENT À BOURGON EXCAVATION 9217-4945 QUÉBEC INC. POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU 1920, RUE CURÉ-BEAUCHAMP**

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise le paiement à *Bourgon Excavation 9217-4945 Québec inc.* pour le réaménagement du 1920, rue Curé-Beauchamp au montant de 6 455,85 \$ taxes incluses.

2024-12-13

**AUTORISATION DE PAIEMENT À IPL NORTH AMERICA INC. POUR L'ACQUISITION DE BACS DE COMPOSTAGE DE 240 L OFFERTS PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-26 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024, mandatant l'UMQ pour l'achat de bacs de compostage de 240 L ;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat a été octroyé à *IPL North America inc.* pour l'acquisition des bacs de compostage de 240 L ;

CONSIDÉRANT QUE les livrables ont été reçus et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise le paiement à *IPL North America inc.* pour l'acquisition de bacs de compostage de 240 L au montant de 32 607,37 \$ taxes incluses

QUE la dépense soit financée à même l'excédent non affecté.

2024-12-14

**AUTORISATION DE PAIEMENT À LAVIGNE EXCAVATION INC. POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU CHEMIN PETIT SAINT-PATRICE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-10-31 adoptée lors de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024, mandatant *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux de resurfaçage du chemin Petit-Saint-Patrice à la suite de l'adjudication du contrat par appel d'offres sur invitation au montant de 118 794 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise le paiement à *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux de resurfaçage du chemin Petit-Saint-Patrice au montant de 136 583,40 \$ taxes incluses.

2024-12-15

**AUTORISATION DE PAIEMENT À LAVIGNE EXCAVATION INC. POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE LA MONTÉE CROSS**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-11-06 adoptée lors de la séance extraordinaire du 14 novembre 2024, mandatant *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux de resurfaçage de la Montée Cross au montant de 105 068,52 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise le paiement à *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux de resurfaçage de la Montée Cross au montant de 120 802,53 \$ taxes incluses.

2024-12-16

**AUTORISATION DE PAIEMENT À LA RIBOULDINGUE POUR L'ACQUISITION DES CADEAUX DE NOËL 2024**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise le paiement à *La Ribouldingue* pour l'acquisition des cadeaux de Noël 2024 au montant de 1319,43 \$ taxes incluses.

2024-12-17

**AUTORISATION DE PAIEMENT À CANCEPPAS POUR LA FOURNITURE DE DEUX SYSTÈMES DE COMMUNICATION DE DONNÉES POUR LES STATIONS D'ÉPURATION DE DALHOUSIE ET DE SAINT-TÉLESPHORE**

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 2024-03-23 et 2024-04-20 adoptée lors des séances ordinaires du 11 mars et du 8 avril 2024, mandatant *Cancoppas* pour la fourniture de deux systèmes de communication de données pour les stations d'épuration de Dalhousie et de Saint-Télesphore au montant de 7 032,78 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise le paiement à *Cancoppas* pour la fourniture de deux systèmes de communication de données pour les stations d'épuration de Dalhousie et de Saint-Télesphore au montant de 8 085,93 \$ taxes incluses.

2024-12-18

**AUTORISATION DE PAIEMENT À MARQUAGE SUD-OUEST POUR LES TRAVAUX DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE DU PETIT-SAINT-PATRICE ET DE LA MONTÉE CROSS**

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise le paiement à *Marquage Sud-Ouest* pour les travaux de marquage de la chaussée du Petit-Saint-Patrice et de la Montée Cross au montant de 7 300,91 \$ taxes incluses.

2024-12-19

**AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UNE NOUVELLE ENTENTE DE SERVICE POUR LE LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE**

CONSIDÉRANT QUE le transfert administratif de notre logiciel Première Ligne pour le service de Sécurité incendie passe de P.G. Solutions à ICO Technologies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel est indispensable pour le service de Sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la durée de l'entente est de 1 an, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2025 ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par la conseillère Kim Jones  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer la nouvelle entente entre les deux parties.

2024-12-20

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration* (PPA) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisées ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant minimal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 21 878,66 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnées au formulaire V-0321, conformément aux exigences du *ministère des Transports du Québec*, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DE SYSTÈME DE LAMES MOBILES DE MARQUE « NORDIK »**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### **REMERCIEMENTS POUR LES BÉNÉVOLES IMPLIQUÉS POUR LE DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL 2024**

Le maire ainsi que les membres du conseil souhaitent remercier les bénévoles pour leurs efforts et leur implication lors du dépouillement de l'Arbre de Noël 2024.

#### **REMERCIEMENTS À MALCOLM 2.0 POUR SON DON À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE LORS DU FESTIVAL SPORTIF FAMILIAL 2024**

Le maire ainsi que les membres du conseil souhaitent remercier *Malcolm 2.0* pour son généreux don de 150 \$ de fonds amassés lors de la tenue du Festival Sportif Familial 2024.

2024-12-21

#### **INAUGURATION DU CHALET AU PARC LÉON-PRIEUR**

Il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE l'inauguration du chalet au parc Léon-Prieur soit tenue le 18 janvier 2025 à 18 h 30 ;

QUE tous les citoyens sont bienvenus pour venir célébrer en grand nombre.

2024-12-22

#### **DEMANDE DE SUBVENTION À DESJARDINS POUR LE FESTIVAL SPORTIF FAMILIAL 2025**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer une demande de subvention auprès de *Desjardins* au montant de 2 000 \$ pour soutenir le Festival sportif familial 2025.



**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2024-12-23

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la séance ordinaire du 9 décembre 2024 soit levée à 20 h 22.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

David McKay  
Maire

---

Danielle Glode  
Directrice générale et greffière-trésorière